

Additif N°2 : Avis d'Appel d'Offres pour la CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES POINTS D'EAU POTABLE EN ASSABA ET AU GORGOL

Article 1 : Capacité financière

L'appel d'offres s'adresse aux Entreprises mauritaniennes répondant aux conditions ci-après :


- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les travaux de construction réalisés au cours des cinq (05) dernières années d'un montant au moins égal à **5 000 000 MRU**. (*Joindre les états financiers certifiés*)
- Disposer d'avoir en liquidité et/ou facilités de crédits nets d'autres engagements contractuels et tout paiement anticipé qui serait versé en vertu du contrat d'un montant au moins équivalent à **3 000 000 MRU**. (*Joindre Attestation bancaire d'auto-financement*)
- Présenter une caution bancaire de soumission d'un montant de **50000 MRU** ayant la même durée de validité que l'offre. La même caution peut être utilisée pour l'ensemble des lots. Mettre l'Original dans un lot et des Copies les autres lots.

Article 2 : Date limite de soumission

Les offres devront être valides pour une période de 3 mois à compter de la date limite de dépôt de l'offre. Les frais de soumission non remboursables sont fixés à **1.000 MRU** payables à la banque contre un reçu à joindre au dossier financier. Les soumissions doivent être déposées sous plis fermés au secrétariat du siège de l'institution de Nouakchott (Tevragh-Zeina ZRB 510), **au plus tard le 20/01/2023 à 10 heures**.

Nouakchott, le 12/01/2023

Agnès Sifa



12/01/2023

Directrice de Finance et de Services de Soutien